

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 09 MARS 2022

PRESENTS : Mmes BODIN, BOULLAUD, CHARRON, FAVREAU, GRELIER, PASQUIER, BATY, CHATELLIER, COTILLON, FORESTIER, FORGEARD, MERCERON, NOURY, ROBINEAU

Approbation du compte rendu du 24 janvier 2022

Compte rendu approuvé à l'unanimité des membres présents.

Compte rendu des délégations du Maire

N°2022/0/D09 : AVENANT N°2 TRAVAUX REHABILITATION DE LA MAIRIE- LOT N°7

Monsieur le Maire informe le Conseil, que dans le cadre des travaux de réhabilitation de la mairie, nous devons conserver le plafond de l'ancien hall mais celui-ci s'est dégradé au cours de travaux. Il a donc été renouvelé ce qui entraîne l'avenant n°2 pour le lot 7 comme suit.

- Avenant n°2 Lot n°7 : Plafonds suspendus : TECHNI-PLAFONDS
- Plus value : + 363,80 € HT soit 436,56 € TTC (+11,42 %)

Monsieur le Maire propose au conseil de valider ces éléments.

- **ACCEPTE** l'avenant n° 2 présenté ci-dessus pour le marché de travaux concernant la réhabilitation de la mairie.
- **DONNE** tous pouvoirs à Monsieur le Maire ou son représentant pour signer l'avenant n°02.

N°2022/02/D10 : SYDEV : ENFOUISSEMENT RÉSEAUX ÉLECTRIQUES DE LA CITÉ SOLEIL LEVANT

Vu le permis d'aménager de la deuxième tranche de la cité du levant accordé le 25/10/2021, et considérant qu'il est nécessaire de préparer la viabilisation des terrains ;

Vu l'estimation réalisé d'un montant de 53 706 euros (voir tableau en annexe) ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés, le Conseil :

- **Approuve** le devis du SYDEV d'un montant de 53 706 euros;
- **Autorise** le Maire à signer tous actes se rapportant à la présente délibération.

N°2022/02/D11 : CONVENTION EPF VENDÉE – RUE DU MESNIL

La présente convention vise à :

- définir les engagements que prennent la commune de Saint Hilaire de Voust et l'EPF de la Vendée en vue de la réalisation d'un programmes d'habitat ainsi que les conditions dans lesquelles les biens acquis par l'EPF de la Vendée seront revendus à la commune ou à un tiers de son choix,
- préciser les modalités d'intervention de l'EPF de la Vendée.

La commune confie à l'EPF de la Vendée les actions suivantes :

- accompagner la commune pour engager et suivre l'étude urbaine à réaliser,
- si la commune ne réalise pas l'opération en régie, l'accompagner dans le choix d'un ou plusieurs opérateurs ;
- conduire des actions foncières spécifiquement corrélées au stade d'avancement des projets par maîtrise foncière, permettant la réalisation du projet défini à l'article 6 de la convention sur le(s) secteur(s) opérationnel(s), et si nécessaire par recours à la procédure d'expropriation ;

Le budget prévisionnel est de 150 000 euros HT. La convention prévoit un co-financement de l'étude à 50% et une subvention « fonds friche » avec une prise en charge par l'EPF de 80% maximum du coût des études et travaux de démolition.

La durée de cette convention de maîtrise foncière est fixée à 4 ans.

Monsieur le Maire propose au Conseil de signer une convention.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés, le Conseil :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention avec EPF Vendée pour la réalisation d'un projet d'habitat en centre bourg jointe en annexe.

N°2022/02/D12 : TARIFS ANCIENNE SALLE DE MUSIQUE 2022

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés, le Conseil :

- **FIXE** les tarifs suivants à compter du 1^{er} avril 2022 :

- Location journée été (du 01/04 au 31/10)	65 €
- Location deux jours été (du 01/04 au 31/10)	85 €
- Location journée hiver (du 01/11 au 31/03)	75 €
- Location deux jours hiver (du 01/11 au 31/03)	105 €
- Location demi-journée (reunion entreprises ...)	30 €
- Location journée (reunion entreprises ...)	50 €

La capacité maximale de la salle est de 50 personnes.

Ce tarif correspond à la location de la salle de réunion, la tisanerie, les sanitaires et le hall.
Cette salle est réservée aux habitants de SAINT HILAIRE DE VOUST.
La location sera versée intégralement lors de sa réservation. Il sera exigé un chèque de caution de deux cents euros.
La salle est mise à disposition gratuitement pour les associations de la commune.

N°2022/02/D13 : OBJET : VOIRIE CONJOINTE AVEC LA COMMUNE DE LOGE FOUGEREUSE

Vu la délibération n° 2021_05_D42 du 25 mai 2021 approuvant la participation de la commune aux travaux de rénovation de la voirie de l'ancienne ligne de chemin de fer située à la Giltrie ;

Considérant qu'à ce jour les travaux ne sont pas réalisés ;
Considérant que l'entreprise EIFFAGE a actualisé ses tarifs avec une augmentation de 510.23 €. Le devis serait donc de 5044.90 € HT au lieu de 4534.67 € HT. Les travaux sont programmés pour le printemps 2022 ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés, le Conseil :

- **ACCEPTE** l'augmentation du devis de 510.23 € HT ;
- **AUTORISE** Monsieur Le Maire à prendre et à signer tous actes y afférents.

N°2022/02/D14 : OBJET : SUBVENTION FAMILLES RURALES ANTIGNY « LA LUCIOLE »- SOLDE 2020 ET ACOMPTE 2022.

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal qu'il existe un partenariat entre la commune de Saint Hilaire de Voust, la CAF et la MSA pour le financement de la garderie périscolaire. Celui-ci a été formalisé par la signature d'un Contrat Enfance Jeunesse. La convention pluriannuelle engage la commune à reverser une subvention d'équilibre à l'association Familles rurales d'Antigny, gestionnaire du service de garderie, en contre partie c'est la commune qui perçoit les subventions de la CAF et la MSA.

La subvention étant apportée sous forme d'un acompte annuel et d'un solde à la réception des comptes définitifs.

Les comptes de 2020 laissent apparaître un reste à charge de 3038.14 € et l'acompte 2022 demandé est de 7 200 €.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés, le Conseil :

- **ACCEPTE** de verser la somme 10 238.14 euros (solde 2020 et acompte 2022) à l'association familles rurales Antigny « la Luciole » ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire de mandater cette somme au compte 6574.

N°2022/02/D15 : OBJET : SUBVENTION A L'ASSOCIATION CORPS ACCORDS DE L'ABSIE ANNEE 2022

Mr NOURY, Mmes BOUILLAUD et PASQUIER, conseillers intéressés, quittent la salle et ne participent pas au vote.

Mr le Maire présente au Conseil Municipal la demande de subvention de l'association CORPS ACCORDS reçue en mairie. Cette association propose une activité de danse à ces adhérents. Elle est proche de notre territoire et regroupe neuf adhérents St-Hilairois. Il est donc proposé de soutenir cette association.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés, le Conseil :

- **ATTRIBUE** une subvention à l'association CORPS ACCORDS d'un montant de 225 euros (deux cent vingt-cinq euros) soit 25 € par participants ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire de mandater cette somme au compte 6574.

N°2022/02/D16 : OBJET : PRIX DE VENTE TERRAIN LOTISSEMENT LA CITE DU LEVANT

Vu la délibération N°2021/01/D02 du 08 février 2021 fixant le tarif de vente à 1 €/m² jusqu'au 31 décembre 2021 ;

Considérant qu'il est nécessaire de prolonger d'un an ce tarif afin de clôturer la vente des lots de la tranche 1 ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés, le Conseil :

- **APPROUVE** la prolongation du prix de vente des terrains au lotissement Cité du Levant à 1 € par m² pour une période de 1 an du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2022.

ELECTION PRÉSIDENTIELLE LE 10 avril 2022

DE 8 HEURES A 10 HEURES 30	DE 10 HEURES 30 A 13 HEURES	DE 13 HEURES A 15 HEURES 30	DE 15 HEURES 30 A 18 HEURES
CHATELLIER Christian	ROBINEAU Patrice	FAVREAU Monique	BATY Jean-Marie
BARBARIT Jean-Claude	MERCERON Mathieu	COTILLON Franck	FORESTIER Thierry
CHARRON Christèle	BOUILLAUD Karine	BODIN Marie Thérèse	NOURY Christophe

pasquier forgeard grellier

BUREAU DE VOTE :	DEPOUILLEMENT :
CHATELLIER Christian	CHATELLIER Christian
BATY Jean-Marie	BATY Jean-Marie
PASQUIER Laura	PASQUIER Laura
ROBINEAU Patrice	ROBINEAU Patrice
FAVREAU Monique	FAVREAU Monique
	FORGEARD Cédric
	NOURY Christophe
	GRELIER Joëlle
	FORESTIER Thierry
	COTILLON Franck
	BODIN Marie Thérèse
	CHARRON Christèle
	MERCERON Mathieu
	BOUILLAUD Karine
	BARBARIT Jean-Claude

CHATELLIER Christian
BATY Jean-Marie
PASQUIER Laura
ROBINEAU Patrice
FAVREAU Monique
FORGEARD Cédric
NOURY Christophe
GRELIER Joëlle
FORESTIER Thierry
COTILLON Franck
BODIN Marie Thérèse
CHARRON Christèle
MERCERON Mathieu
BOUILLAUD Karine
BARBARIT Jean-Claude

ELECTION PRÉSIDENTIELLE LE 24 avril 2022

DE 8 HEURES A 10 HEURES 30	DE 10 HEURES 30 A 13 HEURES	DE 13 HEURES A 15 HEURES 30	DE 15 HEURES 30 A 18 HEURES
CHATELLIER Christian	PASQUIER Laura	ROBINEAU Patrice	FAVREAU Monique/BATY JM
MERCERON Mathieu	FORGEARD Cédric	COTILLON Franck	FORESTIER Thierry
BARBARIT Jean-Claude	NOURY Christophe	GRELIER Joëlle	BOUILLAUD Karine

bodin baty favreau charron

BUREAU DE VOTE :	DEPOUILLEMENT :
CHATELLIER Christian	
BATY Jean-Marie	CHATELLIER Christian
ROBINEAU Patrice	BATY Jean-Marie
FAVREAU Monique	PASQUIER Laura
	ROBINEAU Patrice
	FAVREAU Monique
	FORGEARD Cédric
	NOURY Christophe
	GRELIER Joëlle
	FORESTIER Thierry
	COTILLON Franck
	BODIN Marie Thérèse
	CHARRON Christèle
	MERCERON Mathieu
	BOUILLAUD Karine
	BARBARIT Jean-Claude

CHATELLIER Christian
BATY Jean-Marie
PASQUIER Laura
ROBINEAU Patrice
FAVREAU Monique
FORGEARD Cédric
NOURY Christophe
GRELIER Joëlle
FORESTIER Thierry
COTILLON Franck
BODIN Marie Thérèse
CHARRON Christèle
MERCERON Mathieu
BOUILLAUD Karine
BARBARIT Jean-Claude

LOCATIF DE LA BOULANGERIE LIBRE AU 1^{er} JUIN 2022

Par courrier recommandé, reçu le 2 mars Mme Sadin nous informe de son départ du logement 2 rue du relais au 1^{er} juin 2022. La question du devenir de ces bâtiments (le logement et ancien atelier) est posée.

Plusieurs hypothèses sont évoquées à savoir :

- vente de l'ensemble pour avancer, il nous faut demander des estimations (notaires et agences)
- location Bouy pour des apprentis et stagiaires en colocation (4 personnes ?) les demandes sont fréquentes .

– location classique avec ou sans l'atelier

Aucunes pistes sont privilégiées, elles devront toutes être approfondies, donc discussions à suivre.

QUESTIONS DIVERSES

Eclairage nocturne: compte tenu de la hausse des tarifs de l'électricité et afin de diminuer la pollution nocturne due à l'éclairage, il est envisagé de modifier les horaires d'éclairage du bourg de st hilaire.

BAL : numéros des habitations, il conviendra de fournir des numéros au lotissement du soleil levant

Organisation du pique-nique du 21 mai 2022

Pique-nique champêtre



La mairie organise un pique-nique communal le 21 mai 2022 à 12h00 à la salle Beauchesne.

Apportez vos cartes, boules de pétanque, palets, jeux de société...

Prévoyez votre pique-nique et votre vaisselle. Les tables, chaises et bancs seront fournis par la commune.

Vous êtes intéressés ? Faites-le nous savoir par retour de cette invitation dans la boîte aux lettres de la mairie ou par mail à l'adresse

mairiesainthilairedevoust@orange.fr ou par téléphone au 02 51 00 50 84

Nombre d'adulte _____ Nombre d'enfants _____

Buvette sur place : les bénéfices seront reversés à une association à but humanitaire.